

PLAN LOCAL D'URBANISME Commune de TREVOU TREGUIGNEC

2 - Projet d'Aménagement et de Développement Durables P.A.D.D

Débat en conseil municipal le
05 décembre 2014



Révision prescrite par délibération du Conseil Municipal le : 29 avril 2008
PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal le : 17 juin 2016
PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal le : 16 mars 2016
PLU rendu exécutoire le :



7, rue Le Reun - 29480 Le Relecq-Kerhuon
Téléphone : 02 98 28 13 16 - Fax : 02 98 28 30 12
Email : geolitt@geolitt.fr
www.geolitt.fr



Société Cécile FEREC - SARL unipersonnelle - Capital 50 000 euros
RCS Brest : B 382 133 809 - APE 7111Z - Siret n° 382 133 809 00030 - N° TVA intracommunautaire : FR52382133809

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) constitue une pièce du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) introduite par la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (loi « S.R.U. ») de décembre 2000, modifiée notamment par la loi Urbanisme et Habitat (loi « U.H. ») de juillet 2003 et par la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi « A.L.U.R. ») de mars 2014.

Selon l'article L.151-5 du code de l'urbanisme :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. »

Pour la commune de TREVOU TREGUIGNEC, le PADD exprime le projet politique pour les 10 ans à venir, en réponse aux besoins relevés dans le diagnostic et sans compromettre ceux des générations futures. Il définit les orientations stratégiques d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune qui doivent contenir les principes d'équilibre et de diversité, dans le souci du respect de l'environnement.

Le PADD doit être compatible avec les orientations définies au sein du Schéma de Cohérence Territoriale du Trégor approuvé le 13 mars 2013 et du Programme Local de l'Habitat (PLH) en cours d'élaboration.

INTENTIONS DE L'EQUIPE MUNICIPALE :

Avec ses atouts et ses faiblesses, Trévou-Tréguignec est un village en mouvement, qui change et se transforme, à l'image de la société actuelle. Dans un contexte aussi évolutif, l'élaboration d'un véritable projet de village est devenue une nécessité.

L'ambition de l'équipe municipale, élue en avril 2014 est de réfléchir et d'imaginer avec et pour ses habitants, le village de demain, en préservant ce qu'il a de plus beau et de plus agréable aujourd'hui, et en améliorant ce qui doit l'être dans l'avenir pour les futures générations.

L'équilibre se situe sans doute entre la volonté d'accompagner l'évolution de la population et de lui rendre le village plus adapté et plus accessible et celle de renforcer l'identité de la commune, autour de son patrimoine et de son cadre de vie.

Les préoccupations principales du Conseil Municipal sont :

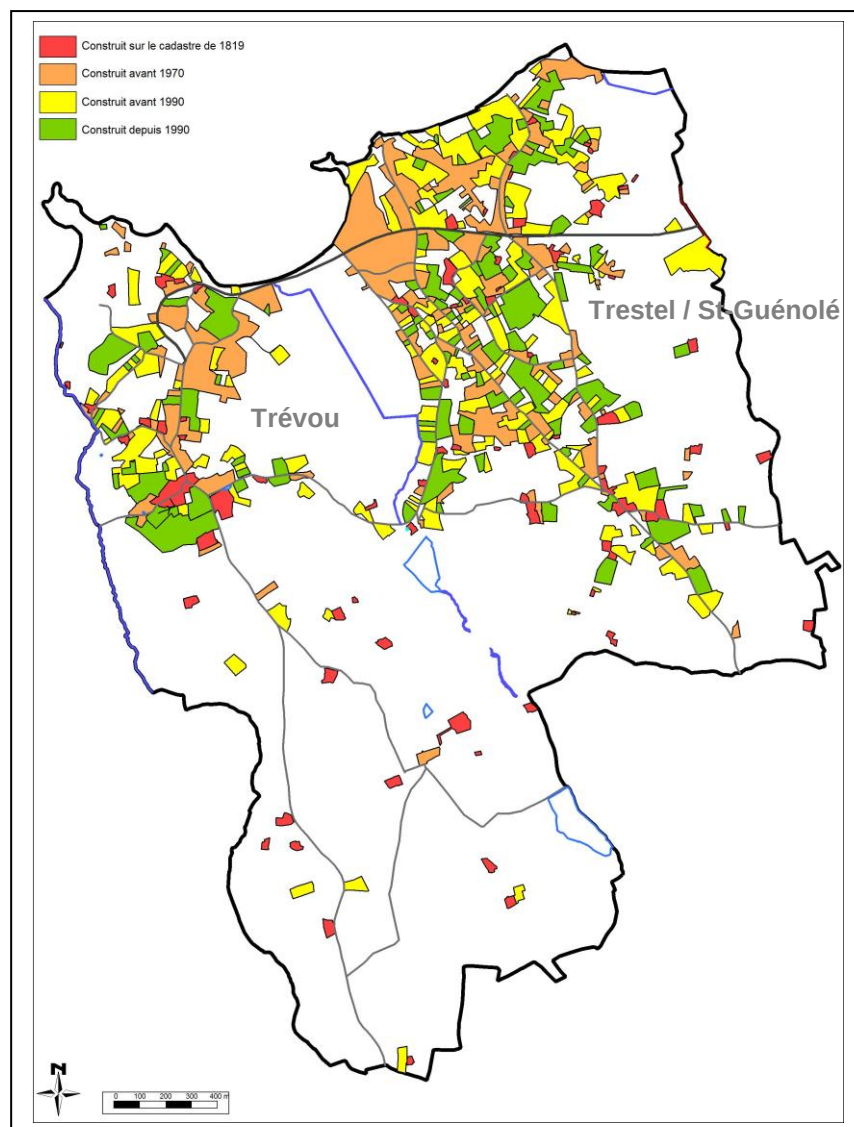
- L'identité de la commune pour ses habitants,
- L'image de la commune à l'extérieur, en France et à l'étranger,
- Le logement,
- Les équipements et services à la population,
- La protection de l'environnement et le cadre de vie,
- Le développement de la qualité de vie et des relations sociales,
- La vie associative,
- Les circulations, le maillage et la sécurité routière,
- Les services, les commerces, les loisirs,
- L'économie locale, l'agriculture, l'artisanat et le tourisme,
- L'emploi, l'insertion et le bien-être social,
- L'exercice de la démocratie.

Pour répondre à ces différentes préoccupations, le PADD décline des orientations générales d'aménagements selon 6 axes :

- AXE 1 : RENFORCER L'IDENTITE DE LA COMMUNE ET MAITRISER L'URBANISATION
- AXE 2 : ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DE LA POPULATION
- AXE 3 : AMELIORER LE NIVEAU D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE
- AXE 4 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE LOCALE ET DES COMMUNICATIONS NUMERIQUES
- AXE 5 : AMELIORER LES DEPLACEMENTS
- AXE 6 : PROTEGER ET METTRE EN VALEUR L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE



AXE 1 : RENFORCER L'IDENTITE DE LA COMMUNE ET MAITRISER L'URBANISATION



Répartition de l'urbanisation depuis 1819

CONSTATS :

- L'urbanisation de la commune est organisée en deux pôles principaux bien distincts. Elle présente un déséquilibre entre le bourg de TREVOU qui tient une place majeure de part sa vocation de service et d'animation pour toute la commune et le village de TRESTEL / TREGUIGNEC / St-GUENOLE qui compte quelques services et commerces mais qui présente un étalement urbain important sous forme de zones d'habitat pavillonnaire, grandes consommatrices d'espace.
- Entre 2006 et 2015, 1,57 ha/an ont été consommés pour produire 179 logements sur le territoire communal et 1,2 ha pour produire des équipements ou des bâtiments nécessaires à l'activité économique (agriculture).
- En tant que commune littorale, Trévou Tréguignec subit une forte pression foncière qui rend difficile l'installation de jeunes ménages.
- La commune a réalisé récemment des aménagements pour améliorer les espaces publics du bourg en requalifiant le stationnement situé près des commerces et aux abords de la nouvelle médiathèque, en créant un cheminement doux entre Trévou et Trélévern et en créant le nouveau quartier de Trévou Bras au Sud de la mairie.

ENJEUX :

- meilleure organisation du bourg
- consommation économe de l'espace,
- préservation des espaces littoraux et agricoles.

OBJECTIFS :

- Rééquilibrer l'urbanisation au profit du bourg de Trévou en renforçant sa centralité et en privilégiant ce site pour la création de nouveaux quartiers d'habitat, d'activité et d'équipement.
- Maitriser l'urbanisation à proximité du littoral, en traduisant les orientations du SCot du Trégor.
- Terminer l'aménagement de la partie Trestel-Tréguignec en tirant profit des parcelles en dents creuses ou incommodes pour l'agriculture.
- En terme démographique, la municipalité souhaite favoriser l'implantation d'une population permanente sur la commune. Elle espère ainsi une hausse de population de 1,9 %/an (pour se rapprocher de celle enregistrée entre 1999 et 2008 : + 2,5%/an) jusqu'à 1 820 habitants à l'horizon 2025, soit une augmentation de 422 habitants en 13 ans (2012-2025).

Pour accueillir ces nouveaux habitants, le PLU prévoit donc de maintenir constructible une surface de 18 ha (surface brute à destination du logement).

Développer prioritairement le bourg de TRÉVOU

OBJECTIFS

**Améliorer les espaces publics
du centre bourg**

MOYENS

- En restructurant les espaces publics du bourg :
 - requalification des abords de l'église : création d'un parvis, redéfinition des circulations, identification des stationnements, végétalisation,...
 - stationnements et circulation autour de la salle polyvalente ;
 - requalification du carrefour structurant le centre-bourg (RD38 / RD75).
- En donnant un caractère moins routier à la RD38 dans sa traversée du bourg.



Développer prioritairement le bourg de TRÉVOU

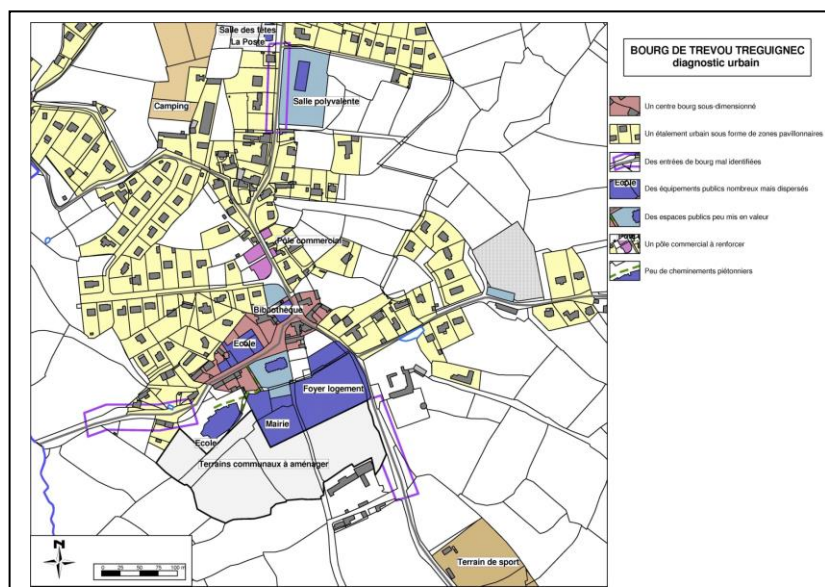
OBJECTIFS

**Donner au centre-bourg
une place forte en
renforçant sa structure
urbaine et en améliorant
son image**

MOYENS



- En identifiant les entrées du bourg, en provenance de Trélévern, de Camlez et de Trestel.
- En valorisant les espaces disponibles à proximité immédiate du bourg. 48 % du développement de l'urbanisation à destination de l'habitat s'inscrit dans l'enveloppe urbaine du bourg de Trévou.
- En redonnant une centralité géographique au cœur du bourg par le rééquilibrage de son développement vers le Sud avec la création d'une zone artisanale face au stade, tout en permettant à long terme le développement de la fonction habitat au plus près du bourg



Développer prioritairement le bourg de TRÉVOU

OBJECTIFS

Donner au centre-bourg une place forte en renforçant sa structure urbaine et en améliorant son image

- En organisant le renouvellement urbain du bourg par la densification des dents creuses du tissu urbain existant.
- En mettant en place une programmation dans le temps et dans l'espace pour l'aménagement des sites d'urbanisation future.
- En recherchant des réserves foncières destinées à des activités commerciales ou de loisirs au bourg : petite surface commerciale dans l'ancienne salle des fêtes, complexe sportif au stade,...

Renforcer et élargir la centralité du bourg en densifiant ses équipements

- Voir axe 3.



Structurer les pôles secondaires

OBJECTIFS

MOYENS

Structurer les sites de Trestel, Poulpry, Le Royau, St Guénolé et Tréguignec en tant que pôles secondaires

- En densifiant ces sites pour leur conférer une vraie structure urbaine.
 - A Tréguignec, rechercher le comblement des "dents creuses" constructibles, en particulier entre la route de Tréguier et la rue du Moulin ;
 - A Poulpry et au Royau, rechercher le comblement des "dents creuses" constructibles en arrière du littoral ;
 - A Trestel, mettre en valeur les stationnements situés en arrière du littoral ;
 - A Saint-Guénolé, rechercher le comblement des "dents creuses" constructibles.
- Sur l'ensemble de ces sites, modérer les recours aux extensions d'urbanisation et privilégier l'utilisation des dents creuses.
- Améliorer la voirie de ces quartiers pour la rendre plus urbaine.

Mettre en place une gestion économe de l'espace et lutter contre l'étalement urbain : les objectifs chiffrés

Consommer peu d'espace pour le logement

Avec plus de 15 ha consommés pour produire 179 logements entre 2006 et 2015, Trévou Tréguignec a connu une consommation moyenne de 877 m²/logement (individuels et collectifs confondus), et une consommation annuelle de 1,57 ha/an.

Une part importante de cette consommation est due à la production de résidences secondaires. La commune souhaite réduire cette production de résidences secondaires (faire baisser le taux de 49,9 % en 2012 à 39 % en 2025) au profit des résidences principales.

Pour accueillir 422 habitants d'ici 2025, elle envisage une consommation annuelle maximale de 1,38 ha/an (18 ha entre 2012 et 2025).

Renforcer la densité des projets de création de logements

Afin de réduire la consommation de l'espace, la commune envisage la construction sur des parcelles de 650 m² en moyenne en fonction des secteurs, de façon à atteindre une moyenne de 15 logements/ha à l'échelle de la commune, tel que le prévoit le SCoT du Trégor approuvé le 13 mars 2013.

La mise en place d'une telle densité de logement impose de prévoir qu'une partie de la création de logements se fasse selon des formes d'habitat diversifiées et compactes de type maisons de villes, ou habitat semi-collectif.

Favoriser le renouvellement urbain

Une partie des logements à créer pourra être produite par renouvellement urbain. Le potentiel de renouvellement urbain a été estimé à 50 logements environ sur 10 ans. Ce potentiel limite la recherche de foncier disponible à la création de 256 logements sur 18 ha.

Exploiter les opportunités en matière de densification urbaine



L'analyse urbaine a permis de souligner l'existence d'espaces vacants représentant une superficie importante d'environ 13,5 ha au sein de l'enveloppe urbaine actuelle (38 % coté Trévou et 62 % coté Trestel-Tréguignec).

Au sein de ces espaces, se trouvent également des parcelles agricoles d'une surface d'environ 1 ha qui ne sont pas urbanisables à court ou moyen terme. Elles sont donc maintenues en zone agricole.

Parmi les 12,5 ha (hors partie agricole) disponibles, 7,6 ha sont des dents creuses. Et pour ces petites parcelles en zone U, il a été estimé que pour la moitié, les possibilités de déblocage foncier ne sont pas connues (3,8 ha), le potentiel disponible pour une nouvelle urbanisation au sein de l'enveloppe urbaine est donc évalué à environ 9 ha.

La densification de l'urbanisation au sein de l'enveloppe urbaine (hors renouvellement urbain) représente 50 % des surfaces constructibles destinées à l'habitat. Elle permettra de créer environ 135 logements sans porter atteinte aux espaces agricoles et naturels.

La définition d'orientations d'aménagement et de programmation (O.A.P.) sur ces secteurs favorisera une utilisation rationnelle de ce foncier.

Limiter les secteurs de développement en dehors de l'enveloppe urbaine

Les zones d'extension pour l'habitat représentent 43 % des surfaces constructibles pour l'habitat et prennent place autour de l'agglomération du bourg de Trévou et du village de Trestel / St-Guérolé. Ces secteurs, situés en continuité des pôles urbains, bénéficient de la proximité des commerces et des équipements.

La commune prévoit également le développement d'une zone artisanale de 1,5 ha et d'un complexe sportif de 2,36 ha au Sud du bourg de Trévou.

La surface de développement de la zone artisanale correspond à la surface inscrite au SCoT pour permettre l'accueil de petites activités de proximité. La surface de développement du complexe sportif à proximité du stade actuel est envisagée pour répondre à la demande de la population en matière d'activités sportives, en corrélation avec les prévisions d'accueil d'une population permanente.

Limiter le développement en secteur rural

L'urbanisation liée à l'activité économique agricole, sera possible dans la mesure où elle respectera les paysages et n'entraînera pas de mitage.

Le changement de destination des bâtiments présentant une valeur architecturale ou patrimoniale est possible dans la mesure où ils ne nuisent pas à l'activité agricole.

AXE 2 : ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DE LA POPULATION

CONSTATS :

- Après une diminution de population entre 1982 et 1999, la commune a connu une augmentation importante entre 1999 et 2007 (+ 2,7%/an), puis à nouveau une diminution entre 2007 et 2012, pour atteindre 1 398 habitants en 2012. (+ 1,7 %/an entre 1999 et 2012).
- La population augmente de 250 % en été pour atteindre 5 000 habitants, avec un étalement de la présence de la population saisonnière (retraités) pendant 5 à 6 mois / an.
- La part des résidences secondaires atteint 49,9 % du parc de logements en 2012.
- La part d'habitat locatif social a augmenté au cours des dernières années : 56 logements (y compris foyer logement de 25 personnes), soit 8,6 % du parc de logements.

ENJEU :

L'organisation de l'espace doit permettre une urbanisation économe de l'espace permettant d'accueillir une nouvelle population en garantissant une mixité sociale et de mettre en place un cadre de vie agréable, un paysage urbain de qualité et des espaces agricoles préservés.

OBJECTIF :

Le renouvellement de population envisagé : 1 820 habitants à l'horizon 2025, soit une augmentation de 422 habitants en 13 ans (2012-2025), devra se faire dans le respect des principes de mixité sociale et générationnelle afin de permettre la diversité des parcours résidentiels.

OBJECTIFS

Diversifier l'offre de logements et limiter la traduction spatiale du déséquilibre social

MOYENS

- En augmentant significativement la part de logements sociaux sur la commune.
- En favorisant la mixité sociale et générationnelle au sein d'un même quartier : habitat individuel en accession à la propriété, habitat individuel en location, petit collectif,...
- En créant en particulier des logements adaptés à des publics spécifiques : personnes âgées ou à mobilité réduite, étudiants, jeunes travailleurs.

OBJECTIFS

**Rendre attractifs
les quartiers
d'habitat**

MOYENS

- En favorisant l'évolution des quartiers d'habitat pavillonnaire aussi bien pour les espaces publics que pour les espaces privés.
- En incitant à l'éco-construction.



AXE 3 : AMELIORER LE NIVEAU D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE

CONSTAT :

- Le bourg de TREVOU dispose des services publics de base : mairie, écoles maternelles et primaires publiques et privées, garderie municipale pré et post scolaire, agence postale, médiathèque, salle des fêtes, terrain de football, allée de boules, jardin d'enfants,...
- A Trestel, existe un terrain de tennis utilisé aussi bien par les habitants que par les touristes.

ENJEUX :

- Pérennisation d'une population permanente sur la commune afin de faire vivre les équipements sans dépasser leur capacité d'accueil,
- renforcement de l'attractivité de la commune,
- recherche d'une qualité de vie sociale au sein du bourg de TREVOU.

OBJECTIFS :

- améliorer l'offre de service public pour répondre au mieux aux besoins des habitants,
- mettre en place des équipements qui inscriront le bourg dans sa fonction de services aux habitants.

Renforcer le niveau d'équipement du bourg

OBJECTIFS

Programmer la construction d'un équipement sportif

MOYENS

- En prévoyant la possibilité de création d'un complexe sportif au niveau du stade actuel, en partenariat avec la commune voisine de TRELEVERN.

Renforcer le niveau des équipements publics

OBJECTIFS

**Programmer la
réhabilitation
d'équipements
publics existants**

MOYENS

- En améliorant l'accueil au sein de la salle polyvalente.
- En déplaçant les services techniques sur un nouvel espace adapté à leurs contraintes au Sud du bourg.
- En créant une aire de giration des camions au niveau de l'entrée de la station d'épuration.



Accompagner la fréquentation touristique

OBJECTIFS

Réhabiliter et créer les équipements nécessaires

MOYENS

- En mettant en valeur l'espace public « des tennis » à Trestel en tant qu'espace de loisir et de sport dans le cadre de la reconquête d'une coupure verte entre le marais et la plage en lien avec le projet du Conseil Général des Côtes d'Armor (aire de découverte du marais) et en envisageant des liaisons douces avec la plage.
- En modernisant et agrandissant les locaux du club nautique et du local SNSM pour permettre d'y abriter le matériel.
- En aménageant le front de mer et la descente centrale de la plage de Trestel.
- En agrandissant les sanitaires de la plage de Trestel pour disposer de vestiaires et du stockage nécessaires aux activités de plage.
- En créant une aire de stationnement de camping-cars à Trestel.



AXE 4 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE LOCALE ET DES COMMUNICATIONS NUMERIQUES

CONSTATS :

- Comme la plupart des communes rurales, Trévou Tréguignec connaît une érosion de ses activités commerciales au profit de pôles urbains éloignés plus importants.
L'offre commerciale est éclatée entre le bourg et Trestel. Elle est peu diversifiée et il manque notamment des commerces de bouche. Il existe un marché hebdomadaire en été.
Le SCOT du Trégor approuvé le 13 mars 2013 prévoit la mise en place d'un volet commercial pour favoriser le maintien des petits commerces dans les bourgs.
- L'activité agricole a également vu le nombre de ses exploitations fortement diminuer au cours des dernières années. Il reste cependant sept exploitations sur la commune, la surface cultivée ayant été très peu réduite.
- L'activité artisanale est dispersée au sein du territoire communal.
- En tant que commune littorale, Trévou Tréguignec compte plusieurs équipements d'hébergement touristique.
- Le principal pôle d'emploi est le Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle de Trestel (CRRF).
- Le déploiement de la fibre optique est prévu sur l'ensemble de la commune pour après 2020.

ENJEU :

Maintien d'une activité économique diversifiée sur la commune.

OBJECTIFS :

Le P.L.U. accompagnera l'économie locale, en favorisant la diversité commerciale et en accompagnant les activités agricoles et artisanales.

Un espace artisanal local est en voie de création à l'initiative de la commune et de Lannion Trégor Communauté au Sud du bourg pour accueillir les entreprises locales.

OBJECTIFS

MOYENS

Favoriser la diversité commerciale

Privilégier une activité commerciale au sein du bourg

- En créant une moyenne surface commerciale au bourg dans l'ancienne salle des fêtes.
- En préservant le petit commerce au centre bourg et à Trestel (volet commerce du SCOT du Trégor).



Préserver l'activité agricole et l'outil de travail de l'agriculture



- En assurant des possibilités de maintien et d'évolution des sites d'exploitation existants et de création de nouveaux sites.
- En favorisant la diversification de l'activité agricole (agro-tourisme, produits biologiques ...).

OBJECTIFS

MOYENS

Maintenir les entreprises artisanales sur la commune

Accueillir les entreprises artisanales de proximité

- En créant au Sud du bourg une zone artisanale locale sur 1,5 ha.



Accueillir selon les opportunités, de nouvelles formes d'activités, par le développement des communications numériques

- Télétravail, multimédia, travail à domicile, ...

AXE 5 : AMELIORER LES DEPLACEMENTS

CONSTATS :

- La commune est traversée d'Est en Ouest par la RD38 qui dessert le bourg et longe la côte et par la RD75 en direction de Penvenan et Tréguier.
- Le bourg est implanté au carrefour des RD38 et 75 ce qui engendre plusieurs problèmes :
 - Des entrées de bourg mal identifiées, en particulier depuis Trestel,
 - Des problèmes de sécurité et de nuisance liés à la vitesse des véhicules et au traitement parfois routier de la voie,
 - Un carrefour structurant mal défini au bourg.
- Le bourg est desservi chaque jour par un transport collectif.
- Le centre bourg compte plusieurs cheminements piétonniers.

ENJEUX :

- Sécurisation des déplacements.
- Réduction de la place de la voiture au profit des cheminements doux.

OJECTIFS :

- Aménager les voies du centre bourg selon un aspect moins routier, en particulier au niveau des entrées du bourg et du carrefour RD38/RD75.
- Privilégier les modes de déplacements doux pour les déplacements quotidiens courts et la pratique des loisirs.
- Créer des voies de desserte adaptées aux projets et des cheminements piétonniers lors de l'aménagement des nouveaux quartiers.



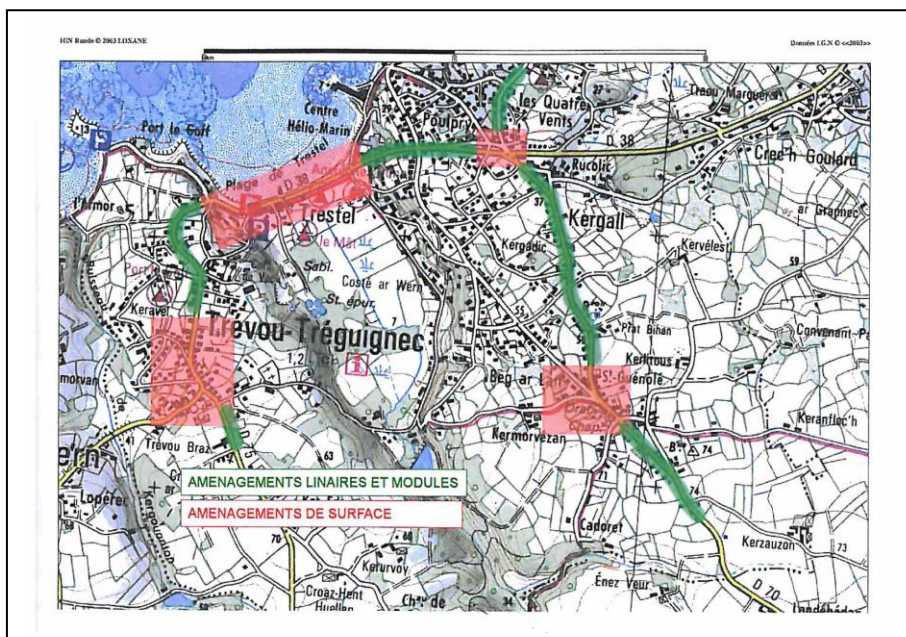
OBJECTIFS

MOYENS

Hierarchiser les dessertes automobiles en fonction de leur usage

Mettre en place des aménagements qui partagent de manière équilibrée l'espace public entre les différents modes de déplacement

- En requalifiant la RD38 en voie urbaine dans sa traversée du bourg.
- En identifiant le carrefour RD75 / RD38 en tant que carrefour structurant du bourg.
- En favorisant une intégration paysagère des principales entrées du bourg (Trélévern, Camlez, Trestel). Elles seront requalifiées dans une perspective de sécurisation des déplacements et de meilleure lisibilité.
- En sécurisant les principaux carrefours de la commune : RD38 / Rue du Moulin (devant le centre de rééducation), RD70 / RD38 (route de la corniche), Rue de Tréguier / Rue de Saint-Guérolé.



Etude ADAO 2009



OBJECTIFS

MOYENS

Intégrer la problématique des déplacements lors de la création de nouveaux quartiers

- En évitant les axes trop linéaires, en assurant des ruptures et en évitant des surdimensionnements de voirie, en particulier dans les opérations d'habitat.
- En intégrant les futures voies urbaines dans un réseau viaire bien hiérarchisé et raccordé à l'existant.
- En identifiant davantage les liens entre les différents quartiers de la commune.

Promouvoir et mettre en avant les modes de circulation douce



- En créant des liaisons douces sécurisées et de qualité :
 - entre Trévou et Trélévern (cheminement piéton réalisé) ;
 - entre Trévou et Tréguignec ;
 - entre Trévou et la mer (projet en cours : dans le bois, entre le Balloré et la plage) ;
 - au sein du bourg, entre les différents équipements publics : écoles, mairie, foyer logement, église, terrain de foot, salle polyvalente,...et dans les nouveaux quartiers d'habitat ;
 - vers les plages.
- En prenant en compte, au sein des futures opérations d'aménagement, la question des liaisons douces.
- En préservant les sentiers de promenade au sein des espaces naturels de la commune (marais de Trestel, le Bois Riou, vallon de Kergouanton).

AXE 6 : PROTEGER ET METTRE EN VALEUR L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE

CONSTAT :

- Commune littorale, TREVOU TREGUIGNEC présente des paysages et des espaces naturels de grande qualité :
 - Au centre de la commune, le vallon de Bois Riou, ses 2 étangs, ses versants boisés et son vaste marais situé en arrière de la plage de Trestel,
 - A l'Est, le marais du Launay,
 - A l'Ouest, le glacis agricole de Port Le Goff surplombant la mer et le vallon du Kergouanton,
 - Au Sud, le plateau agricole bocager.
- L'ensemble du littoral de la commune est classé en site Natura 2000 de même que le marais de Trestel.
- Compte tenu de l'étalement urbain ses espaces sont soumis à des pressions.
- Afin d'améliorer la sobriété énergétique de la commune, une chaudière au bois d'une puissance de 140 kW a été construite au bourg en 2007. Elle permet de chauffer les équipements publics suivants : mairie, école publique, restaurant scolaire et restaurant du foyer logement.
Le bois utilisé provient d'une exploitation forestière de PLOUNERIN.
Outre cette chaudière bois, la commune a fait installer des panneaux solaires sur l'ancienne école lors de sa réhabilitation en médiathèque, agence postale et syndicat d'initiative.

ENJEUX :

- Assurer une qualité des paysages et en particulier des paysages littoraux.
- Préserver la biodiversité des écosystèmes.
- Préserver la qualité de l'eau.

OBJECTIFS :

Les espaces naturels et les paysages de grande valeur doivent être préservés de toute urbanisation.
Le patrimoine sera identifié et préservé.
L'aménagement des nouveaux quartiers sera prévu pour s'intégrer au mieux dans l'environnement existant.



OBJECTIFS

MOYENS

Préserver le caractère littoral de la commune

- En protégeant les espaces naturels rétro-littoraux.
- En préservant les parcs et ensembles boisés privés significatifs et en particulier les bosquets de pins présents le long de la côte.
- En préservant les espaces naturels présentant le caractère d'une coupure d'urbanisation.
- En préservant l'inconstructibilité des espaces non urbanisés de la bande des 100 m.
- En mettant en place une urbanisation en continuité du bourg de TREVOU et du village de TRESTEL / TREGUIGNEC / St-GUENOLE.
- En limitant les extensions de l'urbanisation dans les espaces proches du rivage.
- En encadrant strictement l'utilisation de l'espace pour le camping et le caravanning et pour la création de routes nouvelles.
- En autorisant l'accès libre du public au rivage.



Assurer la pérennité des entités paysagères et des éléments emblématiques

- En favorisant la réhabilitation et le maintien des talus, dont le rôle est paysager (protection des talus bordant les chemins de randonnée) mais également hydrologique (diluer dans le temps l'écoulement des eaux, limiter les risques d'érosion, retenir sur place les limons, filtrage avant évacuation dans les cours d'eau...).
- En contribuant au maintien des entités boisées de la commune au travers d'un classement au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme (EBC), sur les secteurs de :
 - Bois Riou, vallée de Kergouanton, Rucolic ;
 - Bosquets de pins le long du rivage ;
 - Allée boisée de hêtres du domaine de Bois Riou.
- En préservant les vues emblématiques :
 - le long de la rue de Trestel en direction de Port Le Goff ;
 - route de la corniche en direction du Royau ;
 - le long du chemin de Port Le Goff en direction de la plage de Trestel ;
 - rue de Kermorwezan, en direction de Trestel.
- En préservant le petit patrimoine bâti de la commune, par le biais de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme : chapelle, croix, fontaines, lavoirs,...
- En restaurant et en mettant en valeur l'allée couverte de Coat Mez.



OBJECTIFS

MOYENS

Prendre en compte les risques naturels

- En tenant compte des risques de mouvements de terrain, d'inondation terrestre et de submersion marine sur le littoral.

Favoriser la production d'énergie locale

- La commune dispose déjà d'un réseau de chaleur efficace pour les équipements du centre-bourg et n'envisage pas d'en créer un nouveau à moyen terme.
- Le PLU autorise la production d'énergie solaire en toiture.

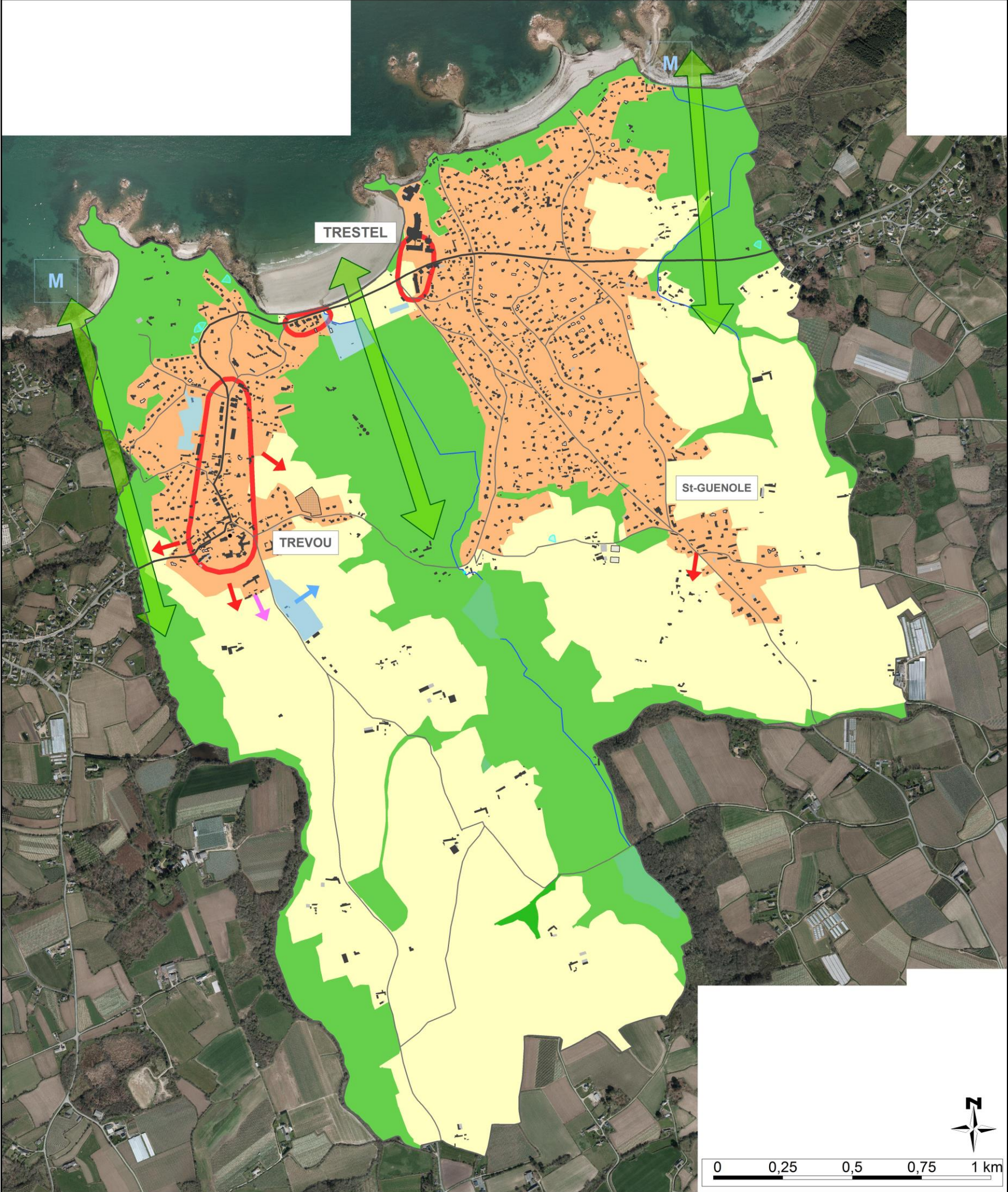
Favoriser des aménagements durables

- En favorisant une utilisation de matériaux respectueux de l'environnement (traitement des voiries, végétation d'essence locale,...).
- En mettant en place des formes urbaines permettant une meilleure gestion des énergies.
- En incitant à l'utilisation des énergies renouvelables dans les constructions et les nouveaux quartiers.



CARTE DE SYNTHÈSE DU PADD

Commune de TREVOU-TREGUIGNEC - Plan Local d'Urbanisme
Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Légende



Mouillages



Trame Verte et Bleue



Espace rural



Coupure d'urbanisation



Pôles de centralités urbaine et commerciale



Agglomération du bourg de TREVOU et village de TRESTEL / St-GUENOLE



Développement de nouveaux quartiers d'habitat



Espaces à vocation de sport, loisirs, tourisme : stade, tennis et campings



Création d'un complexe sportif



Création d'un espace d'activités artisanales de proximité